

Installation

La MSA engagée dans l'accompagnement des nouveaux exploitants agricoles

Face au défi continu du renouvellement des générations, et dans un contexte actuel caractérisé par une baisse des installations (voir [l'Infostat](#) ci-jointe), la MSA s'engage pleinement pour accompagner les nouveaux exploitants agricoles dès les premiers pas de leur activité et met à leur disposition des offres simples, pratiques et accessibles en ligne pour faciliter le quotidien.

- ➔ « [Mon Projet d'Agri](#) » pour s'informer et anticiper son installation. Cet outil en ligne permet aux professionnels d'avancer pas à pas dans leur projet ; il indique les démarches à réaliser, les acteurs à contacter, et recense les sites sur lesquels effectuer les démarches.
 - ➔ Depuis le 1^{er} décembre 2023, le site enregistre 37 000 visites.
- ➔ « [Mon espace privé](#) » pour suivre l'ensemble de ses démarches et échanger avec la MSA. Il permet de réaliser les démarches liées à la vie personnelle (aides au logement, santé...) et dispose d'un espace « exploitant » pour gérer les démarches liées à l'activité agricole (attestations, paiements de cotisations).
 - ➔ Grâce à l'appli « [Ma MSA & moi](#) », l'espace privé est accessible directement sur mobile et smartphone, sur Google play ou sur l'Appstore.
 - ➔ Ma MSA & moi, c'est 10 500 000 connexions en 2024, et déjà 6 500 000 connexions de janvier à août 2025.
- ➔ [L'affiliation réalisable 100% en ligne](#). Les primo-exploitants peuvent déclarer directement leur activité auprès du [Guichet électronique des formalités d'entreprises](#), et leur déclaration sera orientée vers leur future caisse de MSA.
Ils peuvent faire leur demande d'affiliation auprès de leur caisse de MSA, ou peuvent la compléter en ligne via la plateforme « [mes démarches numériques](#) ».



A savoir ! Les agricultrices et agriculteurs qui démarrent peuvent bénéficier d'un **suivi personnalisé** par leur MSA pendant les **trois premières années** suivant l'installation. L'avantage de ce suivi : un accompagnement adapté à la situation de chaque nouvel installé, qui pourra ainsi découvrir l'ensemble de ses droits et des dispositifs et prestations auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de leur activité ou de leur vie privée. Ce suivi est à demander directement à [sa caisse locale de MSA](#).

Retrouvez les offres simplifiées de la MSA à destination des primo exploitants sur [msa.fr](#)
« [La MSA agit pour simplifier vos démarches](#) »

À propos de la MSA, l'opérateur social du monde agricole

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle.

Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 14 700 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication et des affaires publiques